



LE SERVICE PUBLIC *territorial*
C'EST UN *bien* PUBLIC

La Régression Générale des Politiques Publiques en marche dans la Fonction publique territoriale

La Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) a été lancée à grands renforts de publicité le 10 juillet 2007 et confirmée par le président Sarkozy lors de son discours en septembre dernier à Nantes.

Combinée au dispositif de la loi pour le travail, l'emploi et le pouvoir d'achat (TEPA), la réforme de l'Etat devait déclencher un « choc de confiance » à même de relancer l'économie, de résorber la dette publique et de répondre ainsi aux engagements pris auprès de Bruxelles.

Sur le fond, la RGPP vise à réduire brutalement les dépenses publiques, en renvoyant au secteur privé les activités de production de services et en recentrant l'intervention publique sur des missions de pilotage des politiques publiques, de régulation et de cohésion sociale minimum.

Le schéma paraît tout tracé avec la mise en place de multiples cabinets d'audit, une réforme du statut de la fonction publique menée parallèlement, le tout devant se traduire dans une loi pluriannuelle de finances publiques 2009-2011 préparée dès juin 2008 !

Des premières mesures ont été présentées par le président de la République lors du « conseil de modernisation des politiques publiques » du 12 décembre 2007 ainsi qu'une deuxième vague le 4 avril dernier. C'est un nouveau train d'économies de 7 milliards d'euros qui est décidé, faisant suite au gel de 7,2 milliards d'euros.

Sont visés, par priorité, les fonctionnaires et les budgets sociaux, 35 000 postes de fonctionnaires seraient supprimés, après les 23 000 déjà rayés des budgets cette année. Les crédits au logement social, à l'emploi, à la santé seront amputés, avant les dépenses de solidarité et en faveur de la famille qui pourraient faire l'objet d'une 3^{ème} vague de mesures. Ces mesures vont avoir des conséquences concrètes en termes d'emploi et d'offre de services publics pour les usagers et la population en général. Aucun ministère n'est épargné.

De même, la RGPP va frapper la fonction publique territoriale

Même s'ils prennent soin de mettre en avant le sacro saint principe de libre administration et d'autonomie financière des collectivités territoriales, à la fois le rapport Lambert et les déclarations des Ministères ont de quoi aiguïser nos craintes.

Le ministre Eric Woerth accuse les Collectivités territoriales d'être responsables de l'augmentation de la dette publique (chiffres de l'Insee publiés le 4 mars dernier). Ce qu'il ne dit pas, c'est que cette augmentation est due d'une part aux transferts de compétences et de personnels et d'autre part à l'investissement qu'effectuent les collectivités territoriales qui permet non seulement de répondre aux besoins des populations en termes d'équipements (sportifs, culturels, etc.) ou de logements sociaux, mais aussi à faire travailler les entreprises, notamment les PME. Cela participe aussi à la relance du taux de croissance. Ces déclarations n'ont par ailleurs pas manqué d'irriter les associations d'élus locaux.

La DGF : variable d'ajustement pour compenser les cadeaux fiscaux

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), principale contribution financière de l'Etat aux Collectivités territoriales, serait bonifiée pour les Collectivités territoriales bonnes élèves, c'est-à-dire qui réduisent leur masse salariale, qui privatisent, qui précarisent l'emploi, bref qui remettent en cause l'existence même des services publics. Elle serait minorée pour les autres, celles qui tentent de répondre aux besoins des populations quels que soient leur âge, leurs lieux d'habitation ou de travail ou leur condition sociale. Lorsque l'on sait ce que représen-

te la part de la DGF dans les budgets des Collectivités locales, il ne restera que peu de choix aux élus locaux, ou alors celui d'augmenter les impôts, taxant encore plus les administré-e-s. Avec le paquet fiscal offert aux plus fortunés du pays, le gouvernement prend la responsabilité non seulement de ne pas abonder le budget de l'Etat, mais aussi de freiner la progression des impôts.

Le projet de loi «mobilité» : véritable boîte à outil pour la mise en œuvre de la RGPP

Avec la suppression d'un fonctionnaire sur deux, le projet de loi «mobilité» introduit l'intérim dans les trois versants de la Fonction publique, le cumul d'emploi à temps non-complet, la prime au départ, le licenciement en cas de refus de nouveaux postes pour la Fonction publique d'Etat. La vocation principale de ce texte est d'accompagner les restructurations, en cours ou à venir, dont le but premier est de réduire le rôle et les missions de la Fonction publique, quel qu'en soit le versant.

Il est inverse à notre conception d'une Fonction publique de carrière, garante d'un service public de qualité.

Le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT) a rendu, le 26 mars, un avis négatif sur le projet de loi. Quatre syndicats (CGT, FO, FA-FPT, CFTC) y ont voté contre, reprochant au gouvernement de n'avoir pas tenu compte de leurs amendements. La CFDT, la CGC et les représentants des employeurs se sont abstenus.

Pour sa part, au Conseil supérieur de la Fonction publique de l'Etat six syndicats sur huit (FSU, CGT, FO, Unsa, Solidaires et CFTC) ont voté contre.

Partenariat Public-Privé (PPP) même danger !

Un projet de loi facilitant l'utilisation des partenariats public-privé a été voté en première lecture au Sénat. Ce projet est en parfaite cohérence avec la révision générale des politiques publiques (RGPP). Les partenariats public-privé sont un outil pour franchir une nouvelle étape dans la privatisation des services publics.

Et ce n'est pas fini...

Prochaine étape : le Livre blanc, qui sera remis en avril prochain aux ministres par le rapporteur général, Jean-Ludovic Silicani, servira de base, après les discussions que le Gouvernement mènera avec les organisations syndicales, à un projet de loi de réforme de la Fonction publique. Des premiers éléments que nous en avons, ce Livre blanc comportera des préconisations qui iront encore plus loin que les mesures déjà annoncées dans la casse du service public et du statut.

L'objectif du gouvernement tend, de fait, à la disparition du statut et des services publics.

Ensemble, construisons les mobilisations nécessaires pour une réorientation des politiques publiques qui répondent aux besoins des usagers, des salariés, des citoyens.



Bulletin de syndicalisation

Je souhaite : prendre contact me syndiquer participer à une formation d'accueil

Nom – Prénom :

Adresse personnelle :

Collectivité ou établissement :

Téléphone : E-mail :

Bulletin à retourner à :

Fédération Cgt des services publics – Case 547 – 263 rue de Paris – 93515 Montreuil Cedex